

Claude Fluet



Microéconomie, économie du droit et interactions sociales

Claude Fluet a fait ses études de premier et de deuxième cycle à l'Université de Montréal et est détenteur d'un doctorat de la London School of Economics. Il est professeur titulaire au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, où il enseigne la microéconomie et l'analyse économique du droit. Il est régulièrement professeur et chercheur invité dans des universités à l'étranger; au cours des cinq dernières années, ce fut le cas dans les universités suivantes : Aix-Marseille III, Berne, Constance, Humboldt, Nancy II, Paris X et École Polytechnique. Il a été directeur de l'Actualité économique et membre du comité de rédaction du *Canadian Journal of Economics*. Il est actuellement membre des rédactions du *Journal of Risk and Insurance* et de la *Revue Économique*.

Ses travaux au cours des dix dernières années ont porté sur l'économie de l'assurance, la comparaison des systèmes d'information dans le cadre de la relation principal-agent, le rôle de l'aversion à l'inégalité dans les contrats incitatifs, les modèles de publicité en organisation industrielle et, en particulier, l'analyse économique du droit.

En économie du droit, les recherches de Claude Fluet ont porté sur les propriétés incitatives de la responsabilité civile en information imparfaite et sur l'évaluation comparative des règles de procédure judiciaire. Les règles de procédure concernent les concepts juridiques de charge de la preuve et de

standard de preuve, l'admissibilité d'éléments de preuve et la capacité d'intervention du juge dans la procédure, selon que celle-ci est plutôt inquisitoriale ou accusatoire. Ces questions sont abordées avec les outils microéconomiques classiques, les litiges étant modélisés comme des jeux de persuasion où les règles de procédure et le droit de la preuve jouent le rôle d'un mécanisme incitatif. Cette approche a permis de développer une véritable « économie de la preuve judiciaire ». La prise en compte du risque d'erreur judiciaire a aussi permis de développer une modélisation satisfaisante de l'interaction entre responsabilité civile et assurance responsabilité dans un contexte d'aléa moral, lorsque le régime juridique est celui de la responsabilité pour faute. Le mécanisme incitatif auquel fait face un agent riscofobe est alors à deux niveaux. Le premier niveau est celui de la règle de droit et des exigences de preuve, ce qui détermine le risque de responsabilité et influence le contrat d'assurance responsabilité; le second niveau est celui du contrat d'assurance responsabilité en aléa moral, qui structure les incitations auxquelles fait face l'assuré dans la détermination de son comportement de précaution.

Ses recherches en cours portent sur les procédures d'arbitrage, notamment l'efficacité relative de l'arbitrage conventionnel par rapport à l'arbitrage entre propositions finales; sur le rôle de la publicité comparative dans un contexte de jeux de signaux; sur les mécanismes incitatifs robustes dans la relation principal-agent; et enfin sur la complémentarité des normes juridiques et sociales dans un contexte d'interactions sociales lorsque les agents ont des préoccupations morales et réputationnelles.

Les travaux de Claude Fluet ont été publiés dans de nombreuses revues scientifiques, en particulier : *Canadian Journal of Economics*, *European Economic Review*, *Economic Theory*, *International Journal of Industrial Organization*, *International Review of Law and Economics*, *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, *Journal of Law, Economics and Organization*, *Journal of Risk and Uncertainty* et *RAND Journal of Economics*.